



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 223

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 28 Décembre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté rapportant celui du 20 décembre 2018 nommant une Commission Municipale de la Commune de Port-de-Paix, Département du Nord-Ouest, jusqu'aux prochaines élections.

* * *

AVIS

- Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.

LIBERTÉ

**ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment ses articles 9, 61, 70, 73 et 136 ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant le Cadre général de la Décentralisation ainsi que les Principes d'Organisation et de Fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant les Modalités d'Organisation et de Fonctionnement de la Commune ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les Limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République d'Haïti ;

Considérant qu'il y a lieu de rapporter l'arrêté du 20 décembre 2018 nommant une Commission Municipale de la Commune de Port-de-Paix, Département du Nord-Ouest, jusqu'aux prochaines élections ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Est rapporté:

L'arrêté du 20 décembre 2018 nommant une Commission Municipale de la Commune de Port-de-Paix, Département du Nord-Ouest, jusqu'aux prochaines élections, composée des citoyens:

Claude FERDIEU : Président ;

Cédieu CERALES : Membre ;

Yanick Agénor AUGUSTE : Membre.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 26 décembre 2018, An 215^e de l'Indépendance.

Par :



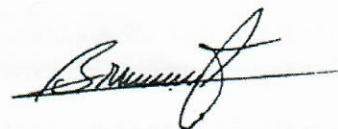
Le Président

Jovenel MOÏSE



Le Premier ministre

Jean Henry CÉANT



Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

Jean Marie Reynaldo BRUNET